

<u>PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE</u> DU LUNDI 19 FEVRIER 2023 A 18h30 à SAINT CLEMENT DES LEVEES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le douze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Saint Clément des Levées, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

<u>Présents</u>: Mmes et MM – BOIREAU C. – CANTIN J.- LE NUD A. –LE COQ S. - LEFEBVRE S. NIVELLE L. – PAPOT T.- PICHONNEAU P. – RAPICAULT C. – TARDIVEL J.

<u>Absents</u>: SERRET R. (excusé) - RAVENEAU A. (excusée - donne pouvoir à Mme PICHONNEAU) - RICHARD F. (excusée - donne pouvoir à Mme LE COQ) - DEROUET S. (excusé – donne pouvoir à M NIVELLE)

Monsieur BOIREAU est nommé secrétaire de séance.

En préambule, M. NIVELLE indique que le SIVU a été sollicité par des familles qui recherchent un mode de garde en urgence; en effet, les deux micro-crèches privées de Longué-Jumelles ont annoncé la fermeture de leurs portes le 13 mars 2024 suite à des difficultés financières. C'est 25 enfants qui se retrouvent sans mode de garde.

Un recensement des besoins s'organise avec nos trois structures et le RPE.

Une réunion avec la CAF 49 a permis de trouver des pistes de réflexion.

Les places d'accueil occasionnel dans les multi-accueils pourront être à mis à disposition pour des accueils plus réguliers, en accord avec les services de la PMI.

L'animatrice du Relais Petite Enfance est en relation étroite avec les assistantes maternelles du secteur et avec les services de garde à domicile pour tenter de trouver des solutions viables jusqu'au mois de juillet.

En effet, M NIVELLE rappelle que nous essayons de trouver de solutions de mode de garde jusqu'à l'été mais que des inscriptions sont déjà prévues sur les accueils à partir de septembre.

Un point va être établi mercredi 21 février avec les directrices, des informations pourront être transmises aux familles le plus rapidement possible.

1) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 01 février 2024 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 01 février 2024, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 01 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

• Paiement du forfait assistance AIGA pour toutes les structures pour un montant de 1056 €

- Paiement de l'assurance collectivités publiques auprès de GROUPAMA pour un montant de 3178.31 €
- Paiement de l'assurance mission collaborateur auprès de GROUPAMA pour un montant de 550.59 €
- Remplacement des disjoncteurs de l'armoire électrique au MPE auprès de DELALANDE-RETHORE pour un montant de 356.57 €
- Achats de fournitures de bureaux (dont destructeur papier) auprès de LYRECO pour le SIVU pour un montant de 428.09 €
- Installation de la gâche électrique par l'entreprise VINCONEAU-DELAUNAY pour la microcrèche de ST CLEMENT pour un montant de 756 €
- Acquisition d'un LAVE-LINGE BOSCH auprès de ROUXEL pour le MA de VERNANTES pour un montant de 849 €
- Achat de panneaux LED auprès de YESSS Electrique pour l'ALSH de Longué pour un montant de 1147.20 € + détecteur infra-rouge pour un montant de 52.80 €
- Achat de produits d'entretien auprès de HENRI JULIEN pour ST CLEMENT pour un montant de 270.48 €
- Achat de couches et produits d'hygiène auprès de RIVADIS pour ST CLEMENT pour un montant de 600.56 €
- Achat de produits d'entretien et d'hygiène auprès de HENRI JULIEN pour LONGUE pour un montant de 522.87 €
- Acquisition d'un nouveau copieur auprès de KOESIO pour le SIVU pour un montant de 4254 €.
- Achat de tenues professionnelles auprès de CENTEX pour LONGUE pour un montant de 518.86 €
- Réparation du sèche-linge auprès de ROUXEL pour ST CLEMENT pour un montant de 129.60 €

3) Budget 2024 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Concernant le <u>budget de fonctionnement</u>, les principaux points d'évolution sont dus à l'augmentation de la masse salariale et aux dépenses à caractère général.

L'augmentation de la masse salariale s'explique par :

- l'augmentation des salaires via le reclassement indiciaire des agents et l'augmentation du Smic
- le remplacement d'agents en Congé Longué Maladie ou maladie professionnelle, les remplacements pour arrêts divers.

L'augmentation des dépenses à caractère général s'explique par :

- L'adhésion à la médecine du travail Saumur Val de Loire pour un montant de 5 620€
- La contribution FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique) d'un montant estimé à 6 000€.

M NIVELLE soulève la possibilité de faire intervenir une entreprise embauchant des personnes porteuses de handicaps afin de servir l'intérêt collectif mais aussi de ne pas être redevable de cette contribution.

M PAPOT indique que l'ESAT de Vernantes peut intervenir dans le cadre de travaux jardiniers, établissement qui est déjà intervenu sur l'ALSH de Longué.

Une consultation sera envisagée fin 2024 (fin de convention avec le prestataire actuel)

Mme RAPICAULT interroge sur les montants attribués à l'analyse de la pratique des professionnelles qui restent des montants non négligeables, Mme COUTANT, animatrice du Relais Petite Enfance précise que ce sont des temps obligatoires (décret Petite Enfance), les professionnelles doivent

bénéficier de 6 heures d'analyse de la pratique par an. Mme COUTANT précise que ces différents temps sont bénéfiques afin de prendre du recul et adapter sa posture professionnelle auprès des enfants, des familles et des collègues.

Pour les recettes,

- Les dotations des communes n'évolueront pas
- Les participations familles sont encadrées par le barème de la CAF mais sont estimées à la hausse compte tenu du passage de 12 à 18 places sur l'EAJE de Vernantes sur 12 mois.
- Les subventions de la CAF sont estimées plus importantes en lien avec 18 places ouvertes sur le multi-accueil de Vernantes.

Concernant le <u>budget d'investissement</u>, M NIVELLE développe les lignes budgétaires de dépenses relatives notamment aux extensions des ALSH de Longué Jumelles et Vernantes et règlements des dernières dépenses liées aux travaux pour les EAJE.

Les recettes seront constituées par le versement des subventions de la CAF à hauteur de 564 979€ ainsi que les amortissements des immobilisations à hauteur de 50 000€.

M NIVELLE présente les structures ainsi que les agents en s'appuyant sur le tableau des effectifs au 31/12/2023

Cadres ou emplois	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Effectif Budgétaire
Filière	administra	tive .	
Adjoint Administratif	С	35h	1.5
Adjoint Administratif principal de 2ème			
classe	С	35h	1
Total Filière administrative			1.5
Filière	Médico-So	ciale	
Puéricultrice de classe supérieure	Α	35h	0
Puéricultrice hors classe	А	35h	1
Infirmière	А	35h	0
Educateur de jeunes enfants	А	35h	3
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	В	35h	4
Auxiliaire puériculture de classe normale	В	35h	2
Agent social principal de 1ère classe	С	35h	2
Agent social principal de 2ème classe	С	35h	3
Agent social	С	35h / 24h30	6.7
Total Filière Médico-Sociale			20.7
TOTAL GENERAL ETP			22.2

Pour information, le tableau des effectifs, au 01/01/2024, sera identique.

Le SIVU comprend 22.2 ETP soit 1,50 dans la filière administrative et 20.7 ETP dans la filière médicosociale

4) Agenda

- Réunion PEDT: 18 mars 2023, à 18h30, EIP de Longué.
- Prochain comité syndical : 25 mars 2024 (vote du budget) à Vernantes

5) Questions diverses

FIN DE SEANCE: 20h30.

Convocation du 12 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14, Nombre de conseillers présents : 11, Nombre de votants :13 Conformément aux articles L 5211-1 ET l2121625 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 26 février 2024

La secrétaire de séance- M Christophe BOIREAU